Bulletin n° 56
Avril 2025

Coédition : Prométerre, SVEA et Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

info Gest'Alpe

SOMMAIRE

- ***ÉDITO :*** *Merci Michael et bienvenue Éric !*
- ***ACTUALITÉS :*** *Pour une gestion durable des pâturages boisés*
- ***ACTUALITÉS :*** *Informations de la Société vaudoise d'économie alpestre (SVEA)*
- ***INFORMATION :*** *Situation épizootique et estivage*
- ***INFO FLASH :*** *Recherche de main-d'œuvre sur l'alpage - Recherche de bétail pour charger l'alpage*
- ***ACTUALITÉS :*** *Prix Montagne 2025 : Et si c'était vous ?*
- ***INFO FLASH :*** *Acutalités de la SVEA sur WhatsApp*
- ***ACTUALITÉS :*** *Protection des troupeaux*
- ***AGENDA :*** *Juin à novembre 2025*

Merci Michael et bienvenue Éric !

Avec le départ de Michael Brühlmann, Gest'Alpe tourne une page importante de son histoire. Depuis la création du groupe, Michael en a été l'âme organisatrice, animant les échanges avec rigueur, bienveillance et une solide expertise de terrain.

Agronome diplômé de l'ETH Zürich, il a consacré plus de trente ans à accompagner le monde agricole, en particulier les territoires de montagne. Que ce soit à travers MandaTerre, au Parc naturel régional du Jura vaudois ou dans ses engagements communaux, Michael a toujours fait preuve d'une vision à la fois pragmatique et profondément ancrée dans l'intérêt collectif.

Au sein de Gest'Alpe, il a su construire un espace de dialogue constructif, où se croisent les regards, les disciplines et les expériences. Son indépendance d'esprit, ses compétences agronomiques et sa capacité à faire avancer les idées dans un esprit pragmatique resteront comme des marqueurs forts de son passage.

Nous lui adressons nos plus sincères remerciements pour son engagement, son professionnalisme et la confiance qu'il a su créer autour de lui. Nous lui souhaitons une retraite pleine de projets, de nature… et, qui sait, de nouveaux défis.

C'est désormais Éric Mosimann qui reprend le flambeau. Je me réjouis de cette nouvelle collaboration et suis convaincu qu'Éric saura faire vivre Gest'Alpe dans la continuité de cet esprit d'ouverture, de dialogue et de rigueur scientifique.

Frederic Brand,
Directeur de l'agriculture de la viticulture et des améliorations foncières (DGAV)

Michael Brühlmann et Eric Mosimann
Photo : Jean-Bruno Wettstein

ACTUALITÉS - Pour une gestion durable des pâturages boisés

Les pâturages boisés constituent des maillons du territoire essentiels aux activités sylvicoles et pastorales dans les régions de moyenne montagne du Jura et des Préalpes vaudoises. Pour mieux gérer ces espaces de manière durable, le Canton vient de publier un guide compilant toutes les informations utiles, allant des obligations légales aux subventions à disposition en passant par des conseils d'experts.

Les pâturages boisés sont des surfaces où s'alternent en mosaïque peuplements boisés et pâturages. Dans le canton de Vaud, ces espaces servent non seulement à l'exploitation agricole et la gestion sylvicole, mais présentent aussi un intérêt important dans la protection de la biodiversité. Ils abritent de nombreuses espèces et des milieux, dont le maintien est fortement lié à la bonne gestion de ces espaces, et contribuent à la qualité de l'offre touristique des régions de moyenne montagne.

Les pâturages boisés étant aussi des éléments marquants du paysage et constituant ainsi une part importante de l'identité de ces secteurs de moyenne montagne, la gestion durable de cette entité paysagère est centrale.

Pour répondre à ces préoccupations, la Direction générale de l'environnement (DGE) et la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture des affaires vétérinaires (DGAV) ont compilé l'ensemble des bonnes pratiques et informations utiles dans un guide. Elles visent à promouvoir une gestion permettant le maintien d'une activité économique attrayante pour les propriétaires et les exploitants tout en préservant les valeurs écologiques, paysagères et sociales spécifiques à ces milieux particuliers.

Cet outil, qui aborde des sujets aussi variés que la gestion des herbages, la gestion sylvicole, la protection de l'eau, la lutte contre les plantes problématiques ou la protection des milieux naturels sensibles, s'adresse aux exploitants, forestiers, associations de la protection de la nature, aux autorités cantonales et communales ou toute autre partie pouvant être concernée. Il recense les bases légales, les obligations et des conseils d'experts pour améliorer la gestion de ces milieux naturels et paysagers de valeur et met en avant les subventions disponibles pouvant favoriser la mise en place de politiques publiques.

Télécharger le Guide des bonnes pratiques pour une gestion durable des pâturages boisés avec le code QR ou sur : **https://www.vd.ch/actualites/actualite/news/24885-gestion-durable-des-paturages-boises**

Anne Golay,
DGE biodiversité en forêt

L'alpage des Plainoz - Photo : Sylvie Aubert Brühlmann

ACTUALITÉS - Informations de la Société vaudoise d'économie alpestre (SVEA)

Système d'encaissement de la Société suisse d'économie alpestre (SSEA)

Depuis 2024, tous les responsables d'exploitation d'estivage reçoivent une facture annuelle de la part d'Identitas. Cette année, les factures seront envoyées à la mi-avril. Leur règlement est facultatif. Le montant comprend deux cotisations calculées selon la charge usuelle : 60 centimes par pâquier normal en faveur de la SSEA et 40 centimes par PN en faveur de l'USP. En effet, une collaboration étroite avec l'USP, sur les thèmes de l'économie alpestre, a été mise en place.

Ce nouveau système d'encaissement a obtenu un succès très significatif, avec 87% des cotisations payées en 2024 pour l'ensemble de la Suisse. Pour le canton de Vaud, 464 des 542 exploitants d'alpages vaudois ont réglé leur facture l'an passé. Ce premier bilan est très positif pour la SSEA et confère un poids plus important aux exploitants au sein de l'association nationale.

La Société vaudoise d'économie alpestre accueille l'AG 2025 de la SSEA

La SVEA se réjouit de l'appui dont bénéficie l'organe faîtier de la part des responsables d'alpages suisses. Elle y voit une perspective de renforcer la représentation des zones d'estivage dans les débats nationaux. Elle encourage cependant les exploitants vaudois à soutenir également leur section cantonale en restant ou en devenant membre de la SVEA.

La prochaine Assemblée générale de la Société suisse d'économie alpestre aura lieu le 14 novembre 2025 à Château-d'Oex. Les invitations et le programme seront envoyés fin septembre aux exploitants d'alpage. L'Assemblée sera traduite simultanément en allemand et en français.

Fiers des fromages de leur papa - Alpage des Chaux - Photo: Eric Mosimann

Festival des fromages d'alpage vaudois - Ouverture des inscriptions pour la 1ère édition

La SVEA s'engage dans la promotion des produits des alpages vaudois lors de la Foire Saint-Martin, les 1er et 2 novembre 2025, à Vevey. En partenariat avec le comité de la célèbre manifestation (554e édition), la DGAV et Vaud Promotion, un marché accueillera le grand public et les producteurs de fromage d'alpage. Tous les producteurs du canton sont invités à tenir un stand et à vendre leurs spécialités. Un concours avec jury, des dégustations et des supports visuels seront au menu de ce premier festival du genre. Des informations plus détaillées seront disponibles prochainement sur le site internet **www.svea-vd.ch**.

Pré-inscriptions : svea@montanum.ch

Eric Mosimann,
SVEA

INFORMATION - Situation épizootique et estivage

La lutte contre la BVD est actuellement en phase de transition. Cette phase doit permettre aux exploitations d'ici novembre 2026 d'obtenir le statut indemne, selon la nouvelle définition. À partir de cette date, les exploitations classées comme non indemnes seront soumises à des restrictions en matière de trafic des animaux. Elles ne pourront notamment plus accéder aux marchés ni aux expositions, l'estivage en mélange sera interdit et la vente d'animaux restera possible uniquement pour l'abattage direct.

D'ici là, chaque exploitation fait l'objet d'une évaluation du risque représentée par un système de feux tricolores.

Deux critères influencent automatiquement cette classification : l'absence de mesures de police des épizooties relatives à la BVD sur l'exploitation depuis au moins 18 mois et une surveillance négative par analyse de lait ou de sang. Un troisième critère, essentiel pour le futur statut, prend en compte les mouvements d'animaux au cours des douze derniers mois. Seuls les animaux issus d'exploitations classées feu vert ou testés négatifs peuvent être introduits sans conséquence sur le statut définitif. Il faut noter qu'intégrer un animal provenant d'une exploitation autre que feu vert n'aura pas d'impact immédiat sur la classification de l'exploitation qui l'accueille, mais lors de l'attribution du statut final en novembre 2026, celui-ci pourra être influencé défavorablement par cet animal.

Les exploitations classées feu orange peuvent bénéficier d'une évaluation personnalisée de la part de la Direction des affaires vétérinaires et de l'inspectorat (DAVI) et, selon le résultat, obtenir un feu vert ou envisager le déplacement des animaux avec un risque maîtrisé.

En ce qui concerne les estivages, comme pour les exploitations de plaine, il est fortement conseillé d'accepter uniquement des animaux issus d'exploitations feu vert ou testés négatifs.

L'information relative au feu figure sur la fiche de l'animal dans la BDTA. Les exploitations classées feu orange qui souhaitent envoyer leurs animaux sur un alpage où les troupeaux sont mélangés doivent impérativement demander une attestation auprès de la DAVI. Ce document garantit que les animaux concernés ne présentent pas de risque particulier de transmission de la BVD. Le principe **« je suis vert, j'achète vert, je reste vert »** continue à s'appliquer.

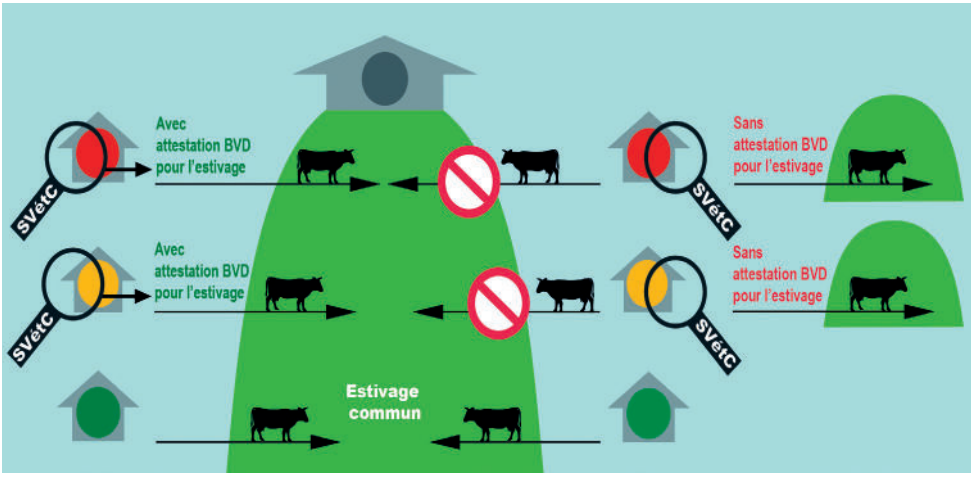

D'autres mesures sanitaires sont également à respecter pour la saison d'alpage 2025. Pour lutter contre le piétin, seuls les troupeaux ovins testés négatifs peuvent être estivés. S'agissant de la peste porcine africaine, afin d'éviter tout risque de transmission, les porcs d'alpage ne doivent pas accéder à des restes de repas et doivent être détenus en empêchant tout contact avec les sangliers.

Enfin, avec l'arrivée des beaux jours, la langue bleue refera son apparition accompagnée des problèmes sanitaires et économiques bien connus depuis l'année passée. Pour atténuer ces problèmes, la vaccination des ruminants est fortement recommandée.

Gérald Etter et Giovanni Peduto,
DGAV-Direction des affaires vétérinaires

INFO FLASH - Recherche de main-d'œuvre sur l'alpage

Main-d'œuvre saisonnière

- **Zalp**, https://zalp.ch/stellenboerse/, annonces d'offres (Personal) et de recherche (Alpstellen) en personnel d'alpage.
- **Terremploi**, filiale de Prométerre. Numéro de téléphone du recrutement et placement de personnel : 021 614 24 23, Depannage-Recrutement@prometerre.ch
- Contacter des **diplômés de la formation en conduite d'alpage.** Responsable de formation, Thierry Gallandat : 021 557 98 98, 078 859 17 30 et thierry.gallandat@vd.ch
- **Établissement vaudois d'accueil des migrants EVAM**, 021 557 06 00, info@evam.ch, www.evam.ch

Main-d'œuvre d'appoint, mesures ponctuelles

- Numéro d'urgence **Alpofon, en cas de pénurie de personnel : 078 813 60 85.** Leur site internet : https://www.ig-alp.org/alpofon/
- Le service de **« Volontaires montagne »**. Yvan Roulin, coordinateur pour la suisse romande, 056 450 33 15, yvan.roulin@volontairesmontagne.ch, www.volontairesmontagne.ch
- **Caritas Montagnards,** 021 311 11 25, montagnards@caritas.ch, www.montagnards.ch et pour les urgences https://www.facebook.com/caritasmontagnards
- **« Schweizer Bergheimat »** soutien des fermes de montagne bio, 076 338 27 99, info@schweizer-bergheimat.ch, www.schweizer-bergheimat.ch/fr/les-fermes-de-bergheimat/depannage
- Liste d'organisations sur le **portail sur l'économie alpestre** d'agripedia : https://themes.agripedia.ch/fr/economie-alpestre-emploi/

Recherche de bétail pour charger l'alpage

- **www.adcf.ch**, rubrique « Plateforme élevage et estivage ». Il faut créer un compte pour y accéder, puis utiliser l'onglet « Recherche » pour visualiser les annonces et utiliser l'onglet « Mon offre » pour publier une annonce.
- Mettre une **annonce sur les journaux : Terre et Nature ou l'Agri**

ACTUALITÉS - Prix Montagne 2025 : Et si c'était vous ?

Le Prix Montagne revient cette année pour la 15e fois, mais de quoi parle-t-on concrètement ?

Il s'agit d'un concours national avec CHF 40'000.- à la clef visant à récompenser les projets, les entreprises ou les associations amenant de la valeur ajoutée dans les régions de montagne. Il est piloté et financé par le SAB – Groupement suisse pour les régions de montagne ainsi que par l'Aide suisse à la montagne.

© www.prixmontagne.ch

Les lauréats des années précédentes ont su faire preuve d'audace et ont développé des projets divers et variés comme, par exemple :

- **New Rada cordonnerie aux Grisons** qui a remporté le Prix en 2024 avec le développement d'un atelier de réparation de chaussures de montagne ;
- En 2017, **Wyssen Avalanche Control, canton de Berne** a remporté le Prix avec son système de détection des avalanches ;
- **La Cavagne à Troistorrents, en Valais**, qui regroupe des produits locaux en un important point de vente a remporté le Prix en 2014.

S'ajoute encore le Prix du public, d'une valeur de CHF 20'000.- offert par la Mobilière.

Ces structures permettent de maintenir des activités professionnelles dans les périphéries et assurent, par ce biais, la viabilité des régions de montagne.

Ceux qui désirent présenter leur projet, leur entreprise ou leur association sont invités à le faire dès à présent sur le site prixmontagne.ch et ce jusqu'au 30 avril.

Bonne chance !

Malika Pannatier,
conseillère agricole, Proconseil Sàrl

INFO FLASH - Actualités de la Société suisse d'économie alpestre sur WhatsApp

Découvrez les dernières actualités, ainsi que les manifestations en lien avec l'économie alpestre sur le canal WhatsApp de la SSEA. Chaque utilisateur de WhatsApp peut s'abonner à cette chaîne, tout en restant parfaitement anonyme. Vous y accéderez directement en vous servant du code QR ci-contre.
Vous pouvez également vous abonner aux newsletters trimestrielles de la SSEA via ce lien : **https://www.alpwirtschaft.ch/fr/newsletter/**

ACTUALITÉS - Protection des troupeaux

La révision de l'ordonnance sur la chasse OChP étant entrée en vigueur en février dernier, certaines questions se posent sur les modifications du cadre légal en matière de protection des troupeaux.Outre des modifications de procédures, le menu bétail n'est aujourd'hui plus indemnisé en cas de prédation par un grand prédateur si le troupeau ne dispose pas de mesures de protection. Cette condition s'appliquait jusqu'ici uniquement pour la comptabilisation des animaux de rente prédatés, permettant de déposer des demandes de régulation de loups.

Les bovins restent non raisonnablement protégeables au-delà de leurs deux premières semaines de vie, pendant lesquelles ils doivent être détenus avec les mères dans des parcs situés à proximité des bâtiments d'exploitation pour une meilleure surveillance.

Le service de la protection des troupeaux se tient à votre disposition par téléphone au 021 614 24 30 / 024 423 44 88, ou par e-mail à m.pannatier@prometerre.ch / h.osterlof@prometerre.ch.

Des fiches techniques détaillant les mesures de protection soutenues, ainsi que leur procédure, se trouvent sur le site internet de Prométerre – Protection des troupeaux, consultables via le QR code ci-dessous.

Henrik Österlöf, conseiller agricole, Proconseil Sàrl

AGENDA Juin à novembre 2025

juin à septembre	**Cours de formation de l'Association des Bergers du Jura franco-suisse et amis :** Infos et inscriptions : Hadrien L'Hoste 079 262 28 48. Tarif par cours : 10.- CHF pour les membres de l'Association des Bergers et 40.- CHF pour les non-membres.
17 juin	Plantes médicinales de nos alpages par Myriam Matouschek à la Sèche de Gimel.
9 juillet	Techniques de faux par Robert Cattin à la Ronde Noire.
12 août	Vannerie sauvage par Emma Pietrzykowska au Pont
9 septembre	Contention du bétail avec les moyens de bord par Pierre-Yves Pugin au Pré de l'Haut Dessous.
25 juin ou 2 juil.	Visite d'alpage (vulgarisation) (région Balcon du Jura) au PRÉ À LA SAGE (Provence), Synd. d'alpage de Provence-Mutrux : Gestion de la pâture /

	approvisionnement en eau / main d'œuvre sur l'alpage. La date retenue sera publiée ultérieurement.
27 juin ou 4 juil.	Visite d'alpage (vulgarisation) à la SAGNETTAZ (Vaulion, région Vallée de Joux), famille Patrick Reymond : lutte contre l'embroussaillement et les plantes posant problèmes / contrôles d'alpage. La date retenue sera publiée ultérieurement.
2 - 9 août	Festival international du film alpin des Diablerets (FIFAD). **www.fifad.ch**
27 - 29 août	Cours itinérant de la SVEA dans l'Entlebuch.
28 août	Assemblée générale du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) à Delémont (JU) : **www.sab.ch/fr/**
27 septembre	**12e Journée des alpages du Jura vaudois**, en commun avec la **Fête du Vacherin Mont-d'Or AOP** aux Charbonnières/Vallée de Joux.
27 septembre	Désalpe de St-Cergue : **www.desalpe-saint-cergue.ch**
27 septembre	Désalpe de L'Etivaz : **https://etivaz-aop.ch/fr/la-desalpe.html**
9 - 19 octobre	82e OLMA à St-Gall avec le concours des fromages d'alpage. **www.olma-messen.ch/de/messen/olma/fuer-besucher/informationen**
10 - 12 octobre	Les Sonnailles, Romainmôtier **https://yverdonlesbainsregion.ch/evenement/les-sonnailles/**
29 oct. - 2 nov.	Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle. **www.gouts-et-terroirs.ch**
1 - 2 novembre	**Marché et concours des fromages d'alpages vaudois.** Foire Saint-Martin, Vevey. **www.svea-vd.ch**
14 novembre	Assemblée générale de la Société Suisse d'économie alpestre (SSEA) à Château-d'Oex (VD). **www.alpwirtschaft.ch/fr/**

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe : Eric Mosimann, Grand Rue 13, 1188 Saint-George.
Tél. 079 292 76 93 • E-mail: svea@montanum.ch

Mise en page : Looping-Création • Impression : IDEAPRINT • Tirage: 1'000 ex.